



Téléphone : 03 88 70 72 47
 Courriel: mairie.uttwiller@wanadoo.fr
 Directeur de la publication :
 R.KOENIG, maire

Le mot du Maire



C'était mieux autrefois - point d'exclamation ou point d'interrogation ?

Mes très chers concitoyens, liewy frend,

C'était mieux autrefois, c'est ce que l'on entend souvent de la bouche des anciens. Dans notre village, notre région et en France cette propension à considérer que c'était mieux avant se répand.

Pourtant l'espérance de vie continue à augmenter dans le monde grâce aux progrès de la médecine et de la recherche.

L'économie sociale et solidaire gagne du terrain ainsi que l'agriculture raisonnée grâce aux producteurs bio et aux circuits courts qui se développent etc...

La sous-nutrition a été divisée par deux depuis 1970 et l'extrême pauvreté affectait quarante pour cent des êtres humains en 1980 contre environ 12 pour cent aujourd'hui.

Depuis plus de 70 ans il n'y a plus de guerre sur notre territoire.

Bien sur il ne faut pas tomber dans un excès d'optimisme car il ne faut pas oublier que nous vivons dans un des pays les plus riches de notre planète.

Alors tout en restant vigilants sur nos acquis et nos droits, laissons notre pessimisme de côté et soyons optimistes en croyant dans un avenir serein.

« L'optimisme est une forme de courage qui donne confiance aux autres et mène aux succès »

disait le Lord Robert Baden-Powel, fondateur du scoutisme.

Alors oui !!!

Gardons confiance en regardant vers l'avenir en nous disant ce sera mieux demain, à condition d'agir dès aujourd'hui, les défis à relever sont nombreux. Le réchauffement climatique en est un, certainement le principal, il impactera lourdement notre avenir si nous n'agissons pas.

Le 2 septembre 2002, Jacques Chirac, dans son discours en ouverture du IV^e sommet de la Terre à Johannesburg, disait « *Notre maison brûle et nous regardons ailleurs. La nature, mutilée, surexploitée, ne parvient plus à se reconstituer et nous refusons de l'admettre. L'humanité souffre (...) de mal-développement, au Nord comme au Sud, et nous sommes indifférents. La Terre et l'humanité sont en péril et nous en sommes tous responsables. Il est temps, je crois, d'ouvrir les yeux. Sur tous les continents, les signaux d'alerte s'allument. (...). Nous ne pouvons pas dire que nous ne savions pas ! Prenons garde que le XXI^e siècle ne devienne pas (...) celui d'un crime de l'humanité contre la vie.* »

Je ne ferai pas de commentaires sur cet extrait de ce discours. Je laisse à chacun d'entre vous le soin de réfléchir à ces paroles et peut être à prendre de bonnes résolutions pour 2019, à les tenir et contribuer ainsi activement, ne serait ce que par de petits gestes du quotidien, pour nouer avec la nature un lien nouveau, de respect et d'harmonie en apprenant à maîtriser la puissance et les appétits de l'homme, pour que demain soit meilleurs, non seulement pour nous, pour nos enfants mais aussi pour l'ensemble des êtres vivants de la planète.

Et c'est sur cet espoir, que je vous adresse à toutes et à tous, mes meilleurs vœux pour cette année 2019 et vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

Roland KOENIG,
 Votre maire

Retrouvez-nous sur
 Internet

<http://www.uttwiller.fr>





Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur le compteur linky sans oser le demander

Le compteur communicant, Linky, est une nouvelle génération de compteur. Il transmet des données de consommation et reçoit des ordres à distance. Linky répond au besoin de modernisation des réseaux d'électricité en France. Sa mise en place soulève de nombreuses interrogations. Ci-dessous, les réponses faites par ENEDIS aux principales craintes.

Quelles sont les données collectées par le compteur linky ?

Tout comme l'ancien, le nouveau compteur mesure simplement la **consommation globale** d'électricité du foyer en kilowattheures (kWh) et ignore s'il s'agit de la télé, du lave-vaisselle ou du chauffe-eau... Il ne connaît donc ni le détail des consommations de chaque appareil électrique de votre foyer, ni vos informations personnelles (ni adresse, ni nom, ni coordonnées bancaires...).

Les données clients peuvent-elles être vendues ?

Non. Les données de consommation appartiennent aux clients. Quelle que soit la situation, Enedis reste soumise à une obligation de protection des informations commercialement sensibles, à une obligation de protection des données personnelles des clients et respecte l'ensemble des recommandations de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Les données de consommation peuvent-elles être consultées ?

Chaque client équipé d'un compteur Linky peut avoir accès à sa consommation d'électricité sur son ordinateur, son téléphone portable ou sa tablette de manière simple, gratuite et sécurisé. Il suffit pour cela de créer son espace personnel Linky sur www.enedis.fr/linky.

Les données sont-elles sécurisées ?

Oui. Les données sont **sécurisées**. Les données transmises par Linky sont chiffrées, elles sont transportées et stockées au sein d'un système homologué et audité par l'ANSSI (Agence nationale de sécurité des systèmes d'information). Enedis a mis en place un dispositif complet pour anticiper et détecter toute tentative d'intrusion dans le compteur.

Est-ce que le compteur Linky est sécurisé ?

Oui. Le système informatique du compteur Linky est audité régulièrement par l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information. Le niveau de sécurité est parmi les plus élevés et correspond aux standards utilisés dans les systèmes bancaires ou l'armée. Pour en savoir plus : <https://www.compteur-linky.com/comprendre/linky-vie-privee-piratage-compteur/>

Retrouvez-nous sur Internet

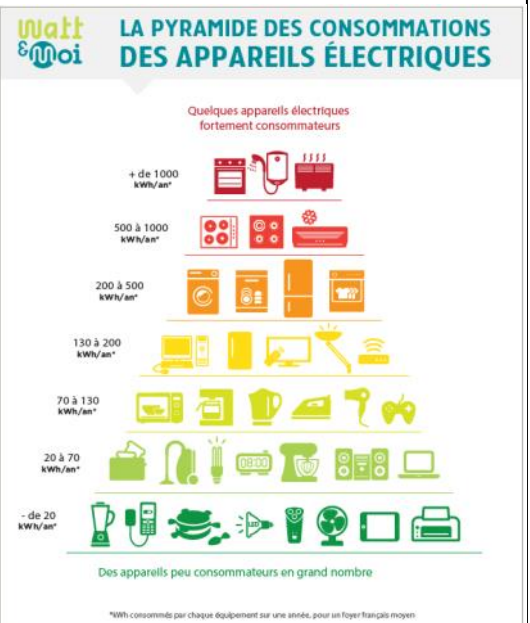
Identifier les appareils énergivores

Débrancher son chargeur de GSM de la prise après chaque utilisation, c'est déjà bien. Mais c'est loin d'être suffisant pour obtenir un impact sur sa facture d'électricité. Le chargeur a une très faible consommation (de l'ordre de 1W soit 1,5 €/an).

Il est donc nécessaire de se concentrer sur les gros consommateurs d'électricité de la maison.

Tout dépend bien-sûr de l'efficacité de chaque appareil. Mais certains appareils consomment plus que d'autres :

- tous ceux qui chauffent (et donc utilisent une grande puissance) et sont utilisés fréquemment et/ou pendant de longues périodes : chauffage électrique, boiler, plaques de cuisson, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge...
- les appareils de froid : climatisation, réfrigérateur, congélateur...



Je ne jette pas « tout à l'égout »

Nous recourons à de grande quantité d'eau pour nos tâches quotidiennes. Toute l'eau utilisée dans une maison doit être évacuée vers un **réseau d'assainissement**. Cette action permet de dépolluer l'eau avant son rejet vers le milieu naturel. Bien qu'il soit appelé à tort "tout à l'égout", le réseau d'assainissement n'est pas destiné à tout recevoir (lingettes, cotons tiges...). Pour assurer son bon fonctionnement chacun de nous peut agir en triant ses déchets.

L'importance du bon maintien des réseaux d'assainissement

Le réseau d'assainissement est constitué de plusieurs dispositifs permettant comme son nom l'indique d'**assainir les eaux usées**. Les eaux vont être dans un premier temps collectées par les égouts avant d'arriver à la **station d'épuration**. Les eaux acheminées seront nettoyées, assainies, puis rejetées en milieu naturel. A noter ! L'eau qui sort d'une station d'épuration respecte l'environnement mais n'est pas potable.

Le fléau des objets solides

Tout déchet qui ne représente pas des **eaux usées ou pluviales** doit être éliminé avec les ordures ménagères.

La dangerosité des corps étrangers

Déversés dans des évier ou des toilettes, les produits chimiques, toxiques, ainsi que les huiles et les graisses ne seront pas éliminés et viendront rapidement boucher les **conduits d'évacuation**.

En effet, les stations d'épuration procèdent à des traitements biologiques. Ces traitements biologiques composés de micro-organismes vont venir détruire les matières organiques contenues dans l'eau. En présence de produit toxique, les micro-organismes meurent.

Il est donc fortement recommandé de rapporter ces produits nocifs dans des déchetteries. Les risques de saturation des canalisations et de débordement seront ainsi évités.

Pas de lingettes dans les toilettes

Il ne faut surtout pas jeter les lingettes au réseau d'assainissement. Elles sont un véritable fléau pour celui-ci.

Jetées dans les toilettes, les lingettes causent de sérieux dysfonctionnements dans les stations de pompage et d'épuration.

Ces dysfonctionnements sont dommageables, car ils augmentent le prix de l'assainissement, et donc votre facture d'eau !



Après utilisation, veuillez donc à jeter les lingettes dans votre poubelle. Même si elles sont "biodégradables", elles n'ont pas le temps de se dégrader avant leur arrivée

en station d'épuration.

La photo ci-contre a été prise lors d'une opération de curage d'un poste de relevage : essentiellement des lingettes et protections périodiques !



Sachez qu'une consommation quotidienne de lingettes pour faire le ménage produit plus de **24 kg de déchets par an**. Cela représente **vingt fois plus de déchet** que la simple utilisation d'un détergent en flacon et d'un chiffon.



Syndicat des Eaux
et de l'Assainissement
Alsace-Moselle

NE CONFONDONS PAS TOILETTES ET POUBELLES



ÇA BOCHE LES CANALISATIONS
ÇA POLLUE
ÇA CRIE DES PANNES AU NIVEAU DES POMPES DE LA STATION D'ÉPURATION
C'EST PUNISSABLE

Veuillez à mettre une poubelle à proximité des WC

Pas de lingettes dans les toilettes !



JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

Lire aussi l'article en page 10
sur le tri

par Pierre SEENE

Le don du sang, un engagement citoyen à l'honneur

Edith Haessig a reçu une médaille d'or avec Palme pour son 100^{ème} don du sang.

Une réception a eu lieu en son honneur au Château des Rohans à Saverne le 23 mars 2018.

Edith a ensuite été reçue par le Maire de Bouxwiller, Alain Janus, le 13 juillet 2018 qui lui a réitéré ses félicitations.

Bravo Edith, pour ces 100 gestes qui, n'en doutons pas, auront été très utiles à beaucoup de personnes.



Des nouvelles de l'Association Foncière

Le lundi 19 novembre, en soirée, s'est tenue l'assemblée générale des propriétaires, sur les 58 membres, 17 ont répondu présents et 6 ont donné mandat et pouvoir pour se faire représenter. Malgré cette faible participation, le quorum nécessaire était atteint, en effet, chaque propriétaire dispose d'une voix par hectare de terre détenu, avec un plafond de 5 voix. Ainsi, sur les 142 voix constituant l'assemblée générale, 72 furent présentes ou représentées pour délibérer sur le point unique à l'ordre du jour.

Point unique adopté à l'unanimité, sans aucune abstention, et qui ainsi modifie les statuts de l'association en fixant la périodicité des assemblées générales des propriétaires à quatre ans. Les textes initiaux prévoyaient une périodicité annuelle, mais autorisaient, à titre dérogatoire, pour les « petites » associations, de porter cette périodicité à deux ans, ce qui avait été fait lors de la première assemblée générale constituante du 6 mai 2016.

Un nouveau et récent texte a porté cette périodicité maximale à 4 ans, ce qui est plus logique, et plus économique aussi pour des petites structures comme l'association foncière d'Uttwiller.

Avant de clore la séance, le bureau directeur a fait le bilan des réalisations et expliqué sa politique quant au tarif de la redevance de l'association qui est restée stable dans le temps, à savoir une part fixe de 5 € et une part variable de 0,15 € par are.

Mieux vivre ensemble, le guide bonne conduite

Vivre ensemble dans le respect des autres est une condition essentielle au bon fonctionnement de tout collectif et donc de notre cher village. Certaines de ces règles feront peut être sourire nos lecteurs, mais si elles sont rappelées ici c'est parce qu'elles ne sont pas souvent mises en œuvres.



1. **Je respecte les limitations de vitesse : 30km/h dans tout le village.**
La vie d'autrui prime sur l'envie d'aller trop vite en voiture.
2. **Je ne stationne pas les voitures sur le trottoir destiné aux piétons.**
En stationnant sur la route je contribue au ralentissement des circulations.
3. **Je trie correctement mes déchets** et
je respecte l'arrêté préfectoral qui interdit le brûlage des déchets verts.
4. **Je demande une autorisation en mairie avant d'entreprendre des travaux.**
5. **J'entretiens les abords de ma propriété, même en tant que locataire.**
Je taille la végétation qui excède les limites de ma propriété.
Je nettoie les trottoirs [surtout en période hivernale]
6. **Je suis responsable de mes animaux.**
Je ne laisse pas mon chien divaguer
et faire ses déjections sur le domaine public et si ça arrive je ramasse.
Je fais stériliser mes chats.
7. **Je ne nourris pas les animaux sauvages.**
8. **Je n'utilise pas ma tondeuse et autre engin bruyant les dimanches et pendant les heures de repas.**
9. **Je privilège le dialogue avec mes voisins**
Si je ressens une gêne liée à son activité, je vais leur parler avec amabilité en recherchant une solution amiable avant de me plaindre en mairie ou en gendarmerie.
J'informe mon voisin lorsque je pars en vacances car la vigilance du voisinage limite les risques de cambriolage.
Je prends des nouvelles de mon voisin âgé ou en situation de fragilité lors des périodes de canicule ou d'intempéries
10. **Je témoigne d'un esprit civique et agit en citoyen responsable**
Je respecte le travail de la collectivité et le domaine public.
Je signale toute dégradation ou situation anormale que je pourrais constater.
Je peux donner un peu de mon temps pour faire vivre ma commune.



Ces enfants qui font peur aux habitants



Cette année encore, pour fêter halloween, les enfants d'Uttwiller ont essayé de faire peur aux habitants en déambulant dans les rues du village déguisés en zombies ou sorcières, car c'est bien connu les enfants adorent se déguiser.

Les petits monstres étaient surtout en quête de friandises que les villageois leur offraient avec plaisir.

A la fin de la tournée tous étaient ravis de la quantité de friandises récoltées. (leurs dentistes peut être aussi !!)



Photo : Déborah SCHMITT

Mission Zéro déchet - challenge gagné !

La mission zéro déchet zéro gaspillage du SMICTOM de la région de Saverne développe depuis plusieurs années un projet de sensibilisation au tri des déchets.

En mars 2018 elle a organisé un concours de collecte de piles usagées avec 15 établissements scolaires de la région. Parallèlement des intervenants proposent aux écoles des séances sur le tri et la seconde vie des déchets.



La classe des CP/CE1 de Menchhoffen s'est classée troisième.

Un podium prometteur

Les élèves ont été récompensés lors d'une visite du centre de valorisation énergétique (incinérateur) de Schweighouse sur Moder organisée par le SMITOM d'Haguenau-Saverne.



par Alain ODEAU



Inscription à l'école Rentrée 2018/2019

Les 5, 12 et 19 mars à l'école primaire d'Uttwiller aux heures de classe

Notre église,... à travers les âges

par François TREVISAN

Pour notre balade patrimoniale, je vous emmène cette fois à la découverte d'un monument majeur du village, notre église.

Quelques sources bibliographiques permettent de retracer une chronologie de ce monument dont la première construction semble assez proche de la première mention de notre village UOTEWILRE à savoir le début du 13^{ème} siècle. Une chapelle dont les revenus étaient partagés pour moitié entre l'abbaye de Neuwiller et les chevaliers Anselm de Batzendorf et Cregelinus qui l'avaient fait construire à leurs frais est attestée en 1233. Elle était desservie par un frère résidant dans un ermitage jouxtant la chapelle.

De 1383 à la réforme qui fut introduite en 1545 elle était dédiée à saint Nicolas. En 1419, Claude Sitz est le curé desservant Uttwiller. Les bénéfices ecclésiastiques se montent à 10 livres 10 schillings et 2 pfennig dont 1 livre est reversée à la commune. Ces revenus semblent être faibles puisque ce curé fut accusé le 14 septembre 1429 d'avoir laissé le presbytère de la commune à l'abandon ce à quoi il répondit que ces bénéfices ne permettaient pas de l'entretenir.

Il est à noter que l'église du village possédait des terres à Uttwiller et à Nidersoultzbach à cette époque.

Après la réforme, un diacre fut nommé en 1563, puis un vicaire en 1655.

A la fin de l'année 1673 la chapelle fut la proie d'un incendie. Elle fut reconstruite, en 1683, sur les fondations de l'ancien édifice avec chœur et sacristie y attenant, selon la description du receveur de l'église de Bouxwiller, Johann Niclaus Fischbach.

D'après le terrier de 1739, elle avait un "clocher à trois étages, un chœur d'un étage et demi et une nef le long de laquelle est construite la maison d'école avec étable, le tout entouré d'un cimetière". Ce chœur correspond-il au rez-de-chaussée de la tour à laquelle appartenaient les culots d'une voûte disparue qui subsistent dans l'actuelle tour-porche ? L'église possédait déjà une cloche et une horloge.

Cette reconstruction aurait coûté la somme de 199 livres 6 schillings en argent, 3 rez 2 sesters de blé, 3 rez 5 sesters de seigle, 5 sesters d'orge et 5 aimes 12 mesures de vin. Selon des travaux historiques, la nef fut reconstruite en 1785 pour 8277 livres. La tour fut probablement reconstruite à la même époque avec conservation de quelques éléments plus anciens.

Une gravure en chiffre romain dans le crépi de l'oculus de la façade sud de la tour indique une date 1760. C'est le 23 septembre 1800 que les biens et terres de l'église furent vendus comme bien national et que la charge de l'église revient à L'Etat pour 2/3 et à un conseil presbyteral local pour le reste.



A l'intérieur de ce bâtiment plusieurs éléments remarquables sont à commenter.

Tout d'abord les cloches qui rythment le temps de notre quotidien. Elles sont au nombre de 2. Ces deux cloches sont de confection plutôt récente puisqu'une cloche de 1825 futquisitionnée en 1917 pour être fondue. La première cloche de 70 cm de diamètre pour 250 kg sonne le do dièse et a été fondue en 1905 par Causard à Colmar.

Cette cloche est décorée de frises fleuries et porte les inscriptions suivantes :

Face Sud :

*E HANN PFARHER
VOGLER JAKOB II BURGERMEISTER
RICHERT GEORG II BEIGEORDNETER
1905*

Face Nord :

EHRE SEI GOTT IN DER HOHE



La seconde cloche de 81 cm pour 420 kg sonne le si et a été fondue par Paul CHAM-BON à Chalette en 1922 dans le Loiret. Cette cloche est beaucoup plus ornementée. On peut y observer des frises fleuries comme sur la première mais également un Christ sur croix et des représentations du Christ assis sur un trône. On y retrouve également une marque très détaillées des maîtres d'ouvrage :

Ces cloches sont maintenant, bien évidemment, entièrement électrifiées.

Face Ouest :

*EHRE SEI GOTT IN DER HOH FRIEDE AUF ERDE
UND DEN MENSCHEN EIN WOHLGEGEFALLEN
GEMEINDE UTTWILLER A D 1922
T ROBITZER MAIRE G MARTZOLF ADJOINT C DEISS
H BALTZER M BALTZER G BREFI H RICHERT M VOGLER
T WOLFF WEBER F KAUFMANN PFr PH WESPHAL PFr
A KOEHL Maitre d'école*

Face Est :

*228 habitants
49 fermes habitées*

Dans la tour, au pied de l'escalier qui mène aux cloches est encore observable un remarquable élément d'horlogerie. Là est entreposé l'ancien mécanisme de l'horloge qui est aujourd'hui entièrement piloté par un automate électronique.



Ce mécanisme est daté de juin 1924 et a été construit par J. & A. UNGERER fabricant d'horloges à Strasbourg.

Autre élément incontournable d'une église, son orgue. Celui d'Uttwiller n'est pas dénué d'intérêt.

Cet orgue STIEHR FRERES se trouve dans un état de con-

servation absolument remarquable : il est pratiquement entièrement d'origine.

En 1860, la commune souhaita doter l'église d'un petit orgue. Le financement commença par une collecte spontanée des habitants, et fut complété par le Consistoire. La construction fut confiée à Xavier et Ferdinand Stiehr de Selz en 1868 et l'orgue fut achevé en 1869.

En Mars 1914, à l'occasion de réparations souhaitables, on voulut faire les "modernisations" d'usage.

Fort paradoxalement, c'est donc... la Guerre

qui sauva l'orgue Stiehr Frères d'Uttwiller !

Cette guerre coûta quand même à l'instrument ses tuyaux de façade, réquisitionnés par les autorités allemandes.

Il faut noter que l'orgue de l'église d'Imbsheim d'avant la première guerre mondiale était un jumeau de notre instrument.

En 1928, comme l'argent manquait, on demanda simplement à Georges Schwenkedel d'effectuer un relevage,

de remplacer la façade et d'électrifier la soufflerie dont la structure d'époque à pédalier est toujours observable.

Un programme empreint de bon-sens qui permet à Uttwiller de disposer, après une réparation en 1948 par la Maison MUHLEISEN, d'un des orgues les mieux conservés de son époque.

Dans les éléments remarquables, il ne faut pas manquer de citer la chaire qui possède une incrustation qui la date de 1787, les deux plaques rendant hommage aux disparus des deux guerres originaires de notre village mais également l'authentique « Kerichhoft » qui ceinture ce beau bâtiment.



CHUT , poètes

Les élèves d'Uttwiller ont écrit toute une série de poèmes dans le cadre du Printemps de l'écriture, concours d'expression écrite organisé par l'académie de Strasbourg et ouvert aux écoles maternelles, élémentaires et collèges.

Le titre du concours était « CHUT ».

Pendant deux mois les élèves ont étudié des structures de poèmes, cherché du vocabulaire, écrit individuellement puis collectivement.

Enfin ils ont saisi et mis en page les productions sur ordinateur. L'ensemble des poèmes a été rassemblé dans un recueil.

par Alain ODEAU



Ente dre

En dégustant le chant du ruisseau
N'écouter plus rien d'autre.
Truite zigzaguant entre les pierres
Et roseaux tremblant dans le vent.
Ne sentir que son cœur
Dans la douceur des fleurs.
Rien ne bouge
Eau muette dans les algues

Chut

Ciel , je t'observe, je t'écoute
Ho ! cette barbe à papa qui s'étire
Une banane bleuâtre qui sourit



Calme

Comme le silence s'assoit sur les champs
Au printemps les abeilles butinent et volent
Les oisillons gazouillent
Musiques et couleurs



SILENCE

SE COUCHER DANS SON LIT
IMAGINER MON PAS DANS LA NEIGE
LA MUSIQUE DES FLOCONS BLANCS
ÊTRE DANS UN IGLOO AU PÔLE NORD
NI AVION NI VOITURE NI CAMION
CAMPER SUR UNE ÎLE DÉSERTE



Bien d'autres productions mériteraient leur publication, mais, contrainte de place oblige, la sélection fut difficile, le hasard mis à contribution, une œuvre, un poème collectif, a gagné sa place en dernière page. Un grand bravo à nos jeunes poètes.

*Ai-je entendu ? Ai-je écouté ? Non, j'ai (déjà) trop parlé !
 Les auteurs reconnaîtront et me pardonneront cet emprunt.*



Note de la rédaction



par Alain ODEAU

La lecture, c'est sérieux !

Ce vendredi 15 juin au matin la classe d'Uttwiller a donné rendez-vous aux élèves de petite et moyenne section de Menchhoffen pour leur proposer des lectures d'albums.



Par groupe de 2 ou 3 « petits » encadrés par 2 ou 3 « grands » les élèves se sont installés dans des coins bien au calme, bien à l'ombre, pour savourer les nombreux livres sélectionnés, lus et relus en classe.



Ce fut un très beau moment pour tous

La classe de découverte !

par Alain ODEAU

Du 8 au 13 octobre 2018 les classes d'Uttwiller et de Niedersoultzbach se sont installées au centre musical des Aliziers à la Hoube.

Pendant une semaine les élèves ont travaillé la musique, le chant et l'expression corporelle.

Ils ont également bricolé, écrit des lettres et des textes, randonné, pratiqué le land 'art et... vécu sans papa et maman.

Expérience enrichissante pour beaucoup.

Ils ont surtout mis en place tout un spectacle pour commémorer le centenaire de l'armistice de 1918 à travers des lettres de poilus, des chants d'époque et des moments dansés.

Le vendredi 9 novembre lors de la présentation du spectacle à la salle de Menchhoffen, les spectateurs ont été très nombreux.

La prestation et la profondeur du spectacle ont ému et tiré des larmes à beaucoup.





Les vivaces : peu gourmandes en eau et résistantes

L'embellissement des rues de notre village tient à cœur des membres de notre conseil municipal. Pour accompagner les touches fleuries que constituent les quelques bacs et massifs disposés à divers points de notre village, la municipalité et quelques bénévoles ont décidé de consacrer un peu de temps et d'énergie à mettre en valeur les abords de notre mairie au courant du mois de Mars.

Quoi de plus simple que de rendre plus agréable à l'œil de monotones et stériles carrés enherbés ?

Après une rapide discussion, notre choix s'est porté vers la réalisation de deux massifs symétriques de part et d'autre de l'allée menant à la maison communale.

Ces massifs ont pour caractéristique leur naturalité et leur durabilité. Exit les plantes annuelles de jardinerie souvent stériles et à la durée de vie limitée à quelques semaines, place aux vivaces à longue floraison, à l'intérêt paysagé et écologique.

Les vivaces choisies allient beaucoup d'avantages : une floraison quasi continue de mai aux gelées, un entretien minimum qui se limite à un nettoyage de printemps et à un désherbage qui se réduira au fur et à mesure que les plantes rempliront les espaces et enfin une attractivité pour de nombreux insectes pollinisateurs. Autre point important, l'arrosage de ces plantes après la première année est beaucoup plus mesuré que pour des plantes de pépinière ce qui est d'autant plus vrai grâce au paillage en écorce de pin qui a été déposé dès la plantation. Ces deux massifs regroupent 75 plants de 9 variétés dont voici le descriptif :

***Lavandula angustifolia* « Munstead »** : il s'agit de la lavande naine par excellence. Rustique, parfumée et indémodable elle a malheureusement une floraison rapide mais elle reste une valeur sûre dans tout massif ensoleillé.



***Euphorbia amygdaloides* « Robbiae »** : il s'agit d'une plante à intérêt principalement graphique avec ses inflorescences qui restent en place toute la saison et son feuillage persistant aux couleurs changeantes.



***Nepeta faassenii* « Six Hills Giant »** : Robuste et facile à vivre, le Nepeta « Six Hills Giant » a l'avantage de fleurir plusieurs mois, de Mai à Octobre, à condition de rabattre à la cisaille les inflorescences fanées en été. Cette variété forme très rapidement des buissons de 50 cm de hauteur sur 60 cm de largeur.

Elle porte sur ses inflorescences une multitude d'épis de fleurs bleu lavande attirant abeilles et papillons.

Décoratives ses feuilles grises, semblables à celles de la menthe, dégagent un envoi parfum aromatique, réputé pour attirer les chats. C'est une véritable plante tout terrain très tolérante à la sécheresse.



***Gypsophile paniculata* « Schneeflocke »** : jolies plantes vivaces à l'abondante floraison blanche vaporeuse qui semble suspendue dans l'air. C'est une plante qui s'associe à merveille avec les rosiers. Très utilisée en fleuristerie et en bouquet sec, elle vit dans les steppes sableuses et les sols pierreux très pauvres dans lesquels elle s'enracine à l'aide de robustes rhizomes capables de résister à des étés très secs.



par François TREVISAN

Salvia nemorosa « Blaukönigin » : aussi appelée sauge des bois, est une plante vivace à feuillage caduc, à port érigé buissonnant et à feuilles vert-moyen à vert-bleu lancéolées et aromatiques.

La sauge des bois fleurit de juin à août aux épillets bleu-violacé à violet et peut être taillée après la première floraison pour stimuler une seconde floraison en automne.

La plante aime le plein soleil et est également un aimant à insectes.



Coreopsis rosea « American Dream » : est une petite vivace formant un buisson tapissant bien érigé couvert de fleurs rose soutenu à cœur jaune en été puis en automne. Originaire des prairies américaines, cette plante de 30 cm de hauteur, compacte, rhizomateuse, développe des feuilles finement divisées et des fleurs en capitules de 2 cm de diamètre, rose soutenu à cœur jaune sont portées à l'extrémité de longues hampes dressées.



Perovskia atriplicifolia « Blue Spire », également appelé Sauge russe ou encore lavande d'Afghanistan, est un petit arbuste cultivé pour l'exceptionnelle générosité de sa floraison bleu lavande et son feuillage aromatique. Sur cette plante à tiges blanches et souples, qui ressemble de loin à une très grosse lavande, surgissent pendant 3 mois de très nombreux épis chargés de petites fleurs intensément lumineuses dans la lumière brutale de l'été. Au plaisir des yeux s'ajoute la curiosité olfactive : ses petites feuilles

velues laissent sur les doigts un parfum aussi complexe que puissant.

Ce Perovskia, indispensable dans un jardin sec ou sans arrosage, apporte à tous les massifs de fleurs et d'arbustes de la hauteur et une tonalité de couleurs très caractéristique.



Alchemilla epipsila : est une jolie plante de jardin de curé souvent surnommée le manteau de Notre Dame. Celle-ci forme des touffes feuillées plus compactes, s'avère encore plus robuste, en particulier en sol relativement sec ou rocailleux et refleurit parfois jusqu'en fin d'été. Ses jolies feuilles rondes, lobées et plissées possèdent un pouvoir déperlant qui les rend si belles sous la rosée du matin. Elles s'abritent au plus fort de l'été sous un brouillard de petites fleurs d'un jaune anisé. Comme toutes les alchemilles, cette petite vivace couvre-sol vraiment facile a le don de mettre en valeur toutes ses voisines !



Enfin, le roi de tout massif, **le rosier.**

Nous avons choisi une rose moderne à grandes fleurs rose porcelaine, parfumées et remontantes.

De forme buissonnante, ce rosier dispose d'une bonne résistance aux maladies.

Pour les connaisseurs, il s'agit d'une obtention de chez Tantau appelée Bobino (Tan 04608).





ASMA
ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE
DE LA MAISON ALSACIENNE

✉ ASMA

BP 90032

ASMA, qui sommes nous ?

L'Association pour la Sauvegarde de la Maison Alsacienne, créée en 1972, est un acteur incontournable de la préservation et de la valorisation du bâti ancien en Alsace. Elle est aussi le relais alsacien de « Maisons paysannes de France » Elle n'est composée que de bénévoles et ne reçoit aucune subvention.



Face à la méconnaissance du bâti ancien, à la promotion de matériaux inadaptés lui portant préjudice, à la forte pression foncière, et aux multiples assauts subis par notre patrimoine, l'ASMA apporte des solutions concrètes, crédibles, et résolument tournées vers l'Avenir.

Expertise & Bénévolat

Composée de passionnés et de professionnels bénévoles spécialistes du patrimoine (artisans, architectes, ingénieurs, urbanistes, architectes du patrimoine...)

l'ASMA œuvre au quotidien à la préservation et à la valorisation du bâti ancien en Alsace.

- Elle conseille gratuitement les particuliers dans le cadre de la restauration de leur maison ancienne lors des Stammtisch.
- Elle met à disposition une liste de professionnels spécialistes du bâti ancien, et à travers eux valorise les matériaux naturels et les savoir-faire locaux.
- Elle référence les fiches techniques sur le bâti ancien ainsi que les aides & subventions.
- Elle conseille les collectivités et sensibilise les élus aux enjeux de l'éco-rénovation, à la densification réfléchie des cœurs de bourg et à la protection de leur patrimoine dans leur règlement d'urbanisme.
- Elle est présente lors de salons & foires, et lors de grandes manifestations annuelles.
- Elle dispose d'outils de communication, est présente dans les médias, fédère les énergies, et entretient des liens solides avec les acteurs du patrimoine, au niveau régional et national.
Consultez notre actualité sur son site www.asma.fr ou sa page facebook qui permet une communication moins « institutionnelle » et plus réactive !
- Elle organise des stages, des conférences.
- Elle valorise les belles restaurations et met en avant les bonnes adresses ayant conservé un intérêt patrimonial.
- Elle dispose d'un réseau de Sentinelles qui veille sur le patrimoine, trouve des solutions alternatives crédibles aux démolitions et est parfois contrainte d'ester en justice pour faire annuler des permis de démolir.

Plus d'infos sur Internet

<http://www.asma.fr>



Vous souhaitez en savoir plus ?

Vous investir au sein de l'une de nos commissions ?

Contactez-nous !

Par courriel : contact@asma.fr ou au 07 86 20 53 88.

Les brèves de la Communauté de Communes

Le centre aquatique Hanautic

Comme chaque année, Hanautic a fermé pour raison technique durant le mois de juin.

Cette période de fermeture permet au personnel de l'établissement de réaliser une désinfection complète du site ainsi que divers travaux : vidange des bassins, nettoyage des systèmes de filtration d'eau et d'air, contrôle des éclairages subaquatiques, remplacement des carreaux de carrelage cassés...



Tout

l'équipement a été nettoyé et vérifié de fond en comble afin de garantir un confort optimal aux baigneurs.

Depuis septembre, reprise des activités : gym'douce, aquagym, aquajogging et aqua-bike.

Viens fêter ton anniversaire à la piscine ! Formule anniversaire proposée pour les enfants. Goûter à apporter.

Renseignements au 03 88 71 38 38

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Hanau est entrée dans sa phase finale. Des réunions publiques ont été organisées afin de présenter les plans de zonage et le règlement du futur PLUi.

Plan et règlement seront validés en fin d'année. Une enquête publique sera ensuite organisée.

Pendant toute la durée de l'élaboration, les habitants peuvent exprimer leurs attentes, questions, remarques :

- dans les registres prévus à cet effet au siège de la Communauté de Communes et en mairies,
- par courriel à l'adresse : concertation-hanau@hanau-lapetitepierre.alsace
- ou concertation-la-petite-pierre@hanau-lapetitepierre.alsace, en précisant l'objet : concertation PLUi.

Des informations sur le projet seront disponibles au fur et à mesure de l'élaboration : au siège de la Communauté de Communes et en mairies au fur et à mesure des études,

- sur les sites internet : www.cc.pays-de-hanau.com et www.cc-paysdelapetitepierre.fr
- dans le journal intercommunal

Le journal intercommunal et le site du HLPP

Le journal intercommunal est disponible, en lecture en ligne ou en téléchargement sur les sites de la communauté de communes.

<http://www.cc.pays-de-hanau.com> ou <http://www.cc-paysdelapetitepierre.fr>

Suite à la fusion des deux communautés de communes de La Petite Pierre et du Pays de Hanau, le nouveau site n'est, à l'heure actuelle, pas encore disponible, mais devrait l'être prochainement, vous n'aurez alors plus qu'une seule adresse à mettre dans vos favoris :

<https://www.hanau-lapetitepierre.alsace/>

Au sommaire du N°3 de votre journal, vous trouverez entre autres : un dossier sur les musées et sites patrimoniaux remarquables, les actualités, un article sur le PLUi et sur le décryptage du budget, ainsi que la présentation d'un commerce en milieu rural « la petite échoppe des Vosges du Nord ».



Erreurs de tri,... encore un effort

Le Smictom de la région de Saverne teste actuellement de nouveaux supports pour le contrôle des bacs de tri.

Un support rouge pour les contenus non conformes, un support orange pour les erreurs isolées et un support vert pour encourager les bons trieurs.

Les erreurs de tri demeurent une préoccupation pour le Smictom.

Elles ont augmenté en 2016 et 2017 successivement, nous plaçant en 2017 au dernier rang des 7 syndicats de collecte du SMITOM de Haguenau Saverne (qui gère le traitement de nos déchets).

Le Smictom a par conséquent été contraint d'intensifier les contrôles de bacs.

Nos ambassadeurs du tri se tiennent à votre disposition pour vous conseiller en matière de tri et de compostage.

Vous pouvez les contacter :
au 03 88 02 21 80 ou par mail à smictom@smictomdesaverne.fr.



JE NE JETTE PAS "TOUT À L'ÉGOUT"

VOICI UNE LISTE DE PRODUITS QUI DOIVENT IMPÉRATIVEMENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POUBELLES, DÉCHETTERIES OU PHARMACIES. CE GESTE SIMPLE ET ÉCO-CITOYEN PERMETTRA À NOS RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET À NOS STATIONS D'ÉPURATION DE CONTINUER À FONCTIONNER CORRECTEMENT POUR LE BIEN DE CHACUN ET LA PRÉSERVATION DU MILIEU NATUREL.



Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle

TYPES DE PRODUITS

OÙ LES JETER

CONSÉQUENCES DES MAUVAIS GESTES



Epluchures fruits et légumes

Compostage déchets ménagers

Ces déchets génèrent des coûts de traitement superflus si ils ne sont pas recyclés.



Les substances chimiques (peinture, solvants, diluants, désherbant et hydrocarbures)

Déchetterie

Vidées dans l'évier, elles perturbent le fonctionnement des stations d'épuration et constituent dès lors une véritable menace pour notre environnement.



Les médicaments

Pharmacie

Les stations d'épuration ne sont pas conçues pour les traiter... les molécules se retrouvent dans la nature et perturbent la physiologie des organismes aquatiques et peuvent donc avoir des conséquences sur la santé humaine et animale.



Les huiles et les graisses (friture, cuisson, huile de vidange...)

Déchetterie

Elles se déposent et colmatent les tuyaux, chez vous ou sur le réseau, et diminuent ensuite les performances des stations d'épuration.



Les objets solides : les mégots de cigarettes, les couches à jeter, les protections hygiéniques, les cotons tiges, les lames de rasoir, les lingettes, les rouleaux de papier-toilettes.

Poubelles

Tous ces produits sont à l'origine de problèmes sur les systèmes d'assainissement ; leur introduction dans le réseau d'assainissement obstrue, détériore les pompes de relevage et renchérit le coût de l'assainissement et de l'épuration.

Retrouvez-nous sur Internet

<http://www.uttwiller.fr>



Les élections Européennes 2019

Les prochaines élections européennes se tiendront dans l'ensemble des 27 États membres entre le 23 et le 26 mai 2019. Tous les cinq ans, elles permettent aux citoyens de choisir leurs représentants au Parlement européen.

Les élections européennes permettent d'élire les députés qui siègeront au Parlement européen.

En 2019, **705 eurodéputés** seront élus en Europe, un nombre réduit par rapport aux 751 sièges à pourvoir en 2014. En effet, avec l'entrée en vigueur du Brexit en mars 2019, il n'y aura plus de députés britanniques. L'Union européenne a profité de l'occasion pour rééquilibrer la composition du Parlement européen et allouer des sièges supplémentaires à huit États membres, qui étaient sous-représentés démographiquement. C'est le cas de la France, qui sera représentée par **79 députés**, soit 5 de plus que pour la législature 2014-2019.

En 2019, en France, le vote se tiendra le **dimanche 26 mai**. A cet égard, le gouvernement a introduit un changement important : le pays ne sera plus découpé en huit circonscriptions régionales comme entre 2003 et 2014, mais formera une circonscription unique. La France revient ainsi au modèle adopté par la grande majorité des pays européens.

Une liste de candidats sera présentée par chaque parti pour l'ensemble du territoire français, et chaque citoyen aura la possibilité de donner sa voix à la liste de son choix. A l'issue du scrutin, les partis ayant obtenu plus de 5% des suffrages bénéficieront d'un nombre de sièges proportionnel à leur nombre de voix.

Les principaux pouvoirs du Parlement européen

Le Parlement européen a un rôle majeur dans le processus de décision de l'Union européenne.

Lorsque la Commission européenne fait une proposition de loi, les députés amendent et votent le texte, avec le Conseil de l'Union européenne.

C'est le cas lorsque les textes concernent les vingt domaines pour lesquels le Parlement est compétent : les affaires étrangères, l'emploi, l'environnement ou encore l'agriculture en font partie. Les députés établissent également, en négociant avec le Conseil, le budget annuel de l'Union européenne.

Afin de mieux se partager le travail dans ces domaines, les députés sont répartis en vingt commissions permanentes spécialisées, au sein desquelles ils élaborent des rapports, font des propositions législatives, organisent des auditions d'experts et mènent les négociations avec le Conseil de l'Union européenne.

L'avis du Parlement est aussi pris en compte dans une cinquantaine de domaines où il n'est pas décisionnaire, comme le droit de la concurrence. Il peut enfin opposer un veto dans 16 domaines, comme l'adhésion d'un nouvel État membre de l'Union ou la signature de traités internationaux.

Cette dernière situation s'est par exemple produite en 2012, lorsque le Parlement a refusé la signature de l'Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA), vivement critiqué par les défenseurs des libertés numériques.

Non seulement les députés disposent d'un pouvoir législatif, mais ils contrôlent également le pouvoir exécutif. Ils peuvent notamment censurer la Commission, qui doit alors présenter sa démission ou destituer un commissaire.

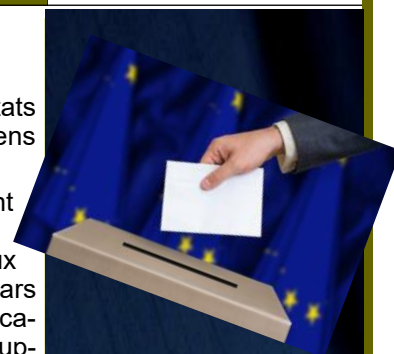
Les futurs députés européens participeront aussi au choix du prochain président de la Commission européenne. Peu après leur élection, ils se prononceront en effet à la majorité pour ou contre le candidat proposé par les États membres. En 2014, c'est même la tête de liste du parti vainqueur, Jean-Claude Juncker, qui a été désigné.

Selon ce système, chaque parti politique européen choisirait un candidat "tête de liste" pendant la campagne.

A l'issue des élections, le parti arrivé en tête verrait son Spitzenkandidat devenir prioritaire pour briguer l'assentiment des eurodéputés et ainsi prendre la tête de l'exécutif européen.

Rien d'automatique cependant : alors que ce sont les chefs d'États et de gouvernement qui doivent proposer le président de la Commission, certains d'entre eux se montrent extrêmement réticents à ce système.

En revanche, le Parlement peut, conformément aux traités, rejeter le collège de commissaires qui lui sera proposé.



Dimanche 26 mai,

VOTEZ



Quand le silence s'étend

J'entends

Le rouge-gorge siffler

Le vol des coccinelles au-dessus du champ de blé

J'écoute

Les jeunes peupliers qui se frôlent

La douce chanson du printemps

Je perçois

Le tic-tac de l'ancienne pendule de mamie

Le hululement du hibou dans la nuit

Je distingue

Le plongeon de la grenouille dans la mare

Le craquement des feuilles sèches sous mes pas

Je prête une oreille

A la lune qui éclaire après le crépuscule

Au silence de l'aurore boréale

Je tends l'autre oreille

Aux étoiles filantes qui apportent l'espoir

Aux battements de mon cœur dans mon lit douillet

J'accueille

La douceur et la paix de la campagne à l'aube

Les paroles des escargots dans l'herbe mouillée

J'imagine

La brise légère caressant les tulipes

Des nuages étranges flottant dans l'azur

Quand le silence s'étend la fourmi chante

(poème collectif, pour le printemps de l'écriture 2018)



Retrouvez-nous
sur Internet

<http://www.uttwiller.fr>

INFO DERNIERE MINUTE

Lors des élections au conseil presbytéral de la paroisse protestante, le mandat de Fabienne Gross a été renouvelé pour 6 ans.



La Paroisse protestante vous donne d'ores et déjà rendez vous pour le **traditionnel pot-au-feu le 3 février 2019.**



Perceval, la plateforme de signalement des fraudes à la carte bancaire

Vous êtes victime d'une fraude à la carte bancaire ? Grâce à Perceval, vous pouvez désormais signaler le détournement de vos données bancaires directement en ligne.

Perceval, qu'est-ce que c'est ?

Afin de lutter contre la fraude bancaire, le centre de lutte contre les criminalités numériques (C3N) de la gendarmerie nationale a mis en place un nouveau dispositif permettant aux victimes d'escroqueries à la carte bancaire de signaler en ligne la fraude dont elles ont été victimes : Perceval ou « Plateforme électronique de recueil de coordonnées bancaires et de leurs conditions d'emploi rapportées par les victimes d'achats frauduleux en ligne ».

Perceval permet de faciliter :

- vos démarches en cas de vol des données de votre carte bancaire : vous n'avez pas à vous déplacer en brigade de gendarmerie ou en commissariat pour signaler la fraude dont vous avez été victime ;
- le remboursement des sommes dérobées ;
- la lutte contre les auteurs de ces infractions bancaires (collecte, analyse et recoupement du renseignement criminel à l'échelle nationale).

Dans quelles conditions utiliser Perceval ?

Pour signaler sur Perceval l'utilisation frauduleuse de votre carte bancaire, vous devez remplir les conditions suivantes :

- être **toujours en possession** de votre carte bancaire ;
- les coordonnées de votre carte bancaire ont été utilisées pour faire un achat en ligne ;
- ne pas être à l'origine des somme dépensées ;
- avoir fait opposition sur votre carte bancaire auprès de votre banque.

Comment accéder à Perceval ?

Vous pouvez accéder à Perceval sur le site de service-public.fr via l'onglet « fraude à la carte bancaire » grâce au système d'identification France Connect.

Vous devez remplir un questionnaire portant sur le paiement frauduleux et ses circonstances. Vous devez notamment indiquer le numéro de la carte bancaire concernée, le nom de votre banque, la date, le libellé et le montant des dépenses constatées, etc.

Après vérification de votre identité, vous recevez un document avec un code-barres. Ce document officiel vous permet d'être remboursé plus facilement et plus rapidement par votre établissement bancaire des sommes qui ont été débitées frauduleusement de votre compte. Vous devez le conserver si vous décidez d'engager des poursuites judiciaires.

Perceval est accessible 24 h sur 24 et 7 jours sur 7 via votre ordinateur, tablette ou smartphone.